

Préserver Les Acquis Du Ramadan

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا ارْكَعُوا وَاسْجُدُوا وَاعْبُدُوا رَبَّكُمْ

وَأَفْعَلُوا الْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿١﴾

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ:

«يَا أَيُّهَا النَّاسُ خُذُوا مِنَ الْأَعْمَالِ مَا تُطِيقُونَ، فَإِنَّ اللَّهَ لَا يَمِلُ حَتَّى تَمْلُوا. فَإِنَّ الْحَسَدَ يَأْكُلُ الْحَسَنَاتِ كَمَا تَأْكُلُ النَّارُ الْحَطَبَ.»

Chers Fidèles !

Par la grâce d'Allah et en dépit des diverses difficultés et complications liées à la pandémie, nous avons pu vivre le mois béni du Ramadan en accomplissant diverses adorations. Nous avons contrôlé notre *nafs* en observant le jeûne, nous nous sommes rapproché de notre Créateur en priant *tarawih*, nous avons purifié nos biens en nous acquittant de la zakât, nous avons invoqué notre Seigneur en toute humilité et nous avons redonné de l'ordre à notre vie en récitant le Saint Coran qui nous sert de guide éternel. Louanges à Allah qui nous a jugé digne d'être parmi ceux qui accomplissent ces œuvres pieuses. Nous continuons ainsi à œuvrer au quotidien conformément à ce qu'exige notre identité de croyants.

Mes Chers Frères !

Dans la sourate Al-Hajj, Allah dit : « **Allah est Audient et Clairvoyant. Il sait ce qui est devant eux et derrière eux. Et c'est vers Allah que tout retournera. Ô vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur, et faites le bien. Peut-être réussirez vous !** »¹ Ces versets sont un appel clair et absolu à l'accomplissement de bonnes œuvres en tout lieu et en tout temps. C'est à ce titre que notre bien-aimé Prophète (s.a.s) s'adresse à sa communauté en disant : « **Ô vous les hommes ! Accomplissez de bonnes actions autant que vous le pouvez, car Allah ne se lasse pas (de vous récompenser) jusqu'à ce que vous soyez fatigué. Et l'action la plus appréciée par Allah est l'action la plus régulière et la plus constante, aussi petite soit elle.** »²

Chers Fidèles !

Nous sommes les serviteurs d'un Seigneur à la miséricorde infinie, qui récompense généreusement nos œuvres sincères. Allah dit dans la sourate An-Nisâ : « **Quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, Il leur accordera leurs pleines récompenses et y ajoutera le surcroît de Sa grâce.** »³

Dès lors, tant que nous œuvrerons sincèrement dans le sentier d'Allah, Il ne se contentera pas seulement d'accorder Sa récompense mais Il fera preuve d'encore plus de générosité. Néanmoins, dans la suite du verset Allah ajoute : « **Et quant à ceux qui ont eu la morgue et se sont enflés d'orgueil, Il les châtiara d'un châtiment douloureux. Et ils ne trouveront, pour eux, en dehors d'Allah, ni allié ni secoureur.** ». Nous devons donc nous efforcer de continuer à accomplir dûment notre rôle de croyant même après le mois du Ramadan.

Chers Croyants !

Le mois du Coran qu'est le Ramadan nous a quitté mais ce n'est pas pour autant que les œuvres et les adorations que nous avons accomplies pendant ce mois doivent également nous quitter. Nous devons veiller à ne pas négliger nos cinq prières quotidiennes. Nous ne devons pas perdre l'endurance que nous avons développée face aux péchés. Nous devons rester vigilants face au risque de retomber dans le péché en restant à distance de tout environnement malsain. Nous devons nous efforcer de ne plus adopter de comportements condamnés par l'Islam tels que la médisance, le commérage ou la recherche des défauts des autres. Nous ne devons pas souiller nos âmes que nous avons purifiées pendant le mois béni du Ramadan. Nous devons veiller à ne pas nous éloigner des mosquées que nous avons remplies tout le long du mois de Ramadan en priant et récitant le Coran avec la conscience que la miséricorde et le pardon d'Allah résident dans la communauté. Nous devons, après ce mois de Ramadan, préserver l'habitude que nous avons prise de réciter quotidiennement le Saint Coran, ne serait-ce que quelques pages par jour, car le Coran demande à être lu et compris même en dehors du Ramadan. Afin de perpétuer l'esprit du mois de Ramadan même après ce mois béni, nous devons être réguliers dans nos adorations, aussi petites soit-elles. Pour cela nous devons essayer de nous rapprocher de notre Créateur en augmentant nos adorations surrogatoires après celles qui sont obligatoires. Faisons un pas en ce sens en jeûnant six jours pendant le mois qui suit le Ramadan, le mois de Chawwal. En effet le Prophète (s.a.s) nous y incite dans le *hadith* suivant : « **Celui qui jeûne Ramadan et six jours du mois de Chawwal a certes jeûné toute l'année.** »⁴ Qu'Allah nous compte parmi ses fidèles serviteurs. Amin



1 Sourate Al-Hajj (Le Pèlerinage), 22 :75-77

2 Sahih al-Bukhari, Libas, 5861

3 Sourate An-Nisâ (Les Femmes), 4 :173

4 Sahih Muslim, H.No: 1164